



Union des Associations des Semouliers de l'Ue

RELATION DU PRESIDENT

**Assemblée Générale annuelle
Madrid, 29 mai 2009**



Rapport du Président

Cher amis,

Je vous remercie de votre participation à la 49e Assemblée Générale annuelle de notre Union.

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier nos amis Espona ainsi que l'Association de la meunerie et de la semoulerie espagnole pour nous avoir accueillis à Madrid, ville européenne des plus vivaces du point de vue artistique et culturel.

Cette année notre Assemblée se fera sans la présence de notre très cher ami Giampaolo Bernardi, qui a disparu dramatiquement et de manière inconcevable durant les fêtes de Pâques, moment qui aurait du être celui de la sérénité familiale. Je ne veux pas rappeler Giampaolo pour ses qualités professionnelles que nous avons pu tous apprécier au cours des dernières années, mais pour ses qualités humaines non communes, sa générosité et son altruisme, son attachement aux valeurs d'amitié, son calme extraordinaire. Pour tout cela, Giampaolo accompagnera pour toujours nos souvenirs.

* * * * *

La crise internationale qui s'est vérifiée au cours de l'année 2008 s'est au début manifestée avec les difficultés d'intermédiaires qui avaient massivement investi en produits financiers « structurés » liés à l'évolution des emprunts hypothécaires. Elle a pu cependant s'étendre rapidement à d'autres secteurs du marché financier et, au cours des derniers mois, de manière violente, à l'économie réelle.

Le secteur agricole, et des céréales en particulier, bien que dans ses caractéristiques anticycliques, n'est pas resté sans subir l'aggravation générale de l'économie mondiale.

La tendance à la hausse des prix du blé, qui s'est vérifiée à partir de 2007 et au cours des premiers mois de l'année 2008, a enregistré une inversion dès le second trimestre 2008, en particulier suite à la neutralisation de certains facteurs conjoncturels qui, au cours des dernières années, avaient largement influencé le niveau de l'offre de matière première et, par conséquent, l'évolution du marché: l'attente de récoltes particulièrement abondantes dans les principaux pays producteurs – suite à l'extension des superficies de production et à une évolution climatique particulièrement favorable – a ainsi contribué, dès le mois d'avril 2008, à atténuer les tensions préexistantes constatées sur le marché du blé.



L'atténuation des tensions précédemment enregistrées sur les cotations de la matière première apparaît, en outre, directement reductible à des facteurs associés à l'évolution de l'économie internationale comme :

- La réduction significative des flux de liquidité existant sur les marchés des dérivés garantis par des produits agricoles;
- Le ralentissement de la demande supplémentaire de produits agricoles pour usages énergétiques comme conséquence de la diminution des cotations des combustibles fossiles;
- La stagnation de la consommation alimentaire mondiale et des échanges agricoles internationaux

Quoi que les conséquences de la crise financière et économique apparaissent, encore actuellement, difficiles à prévoir, il est cependant supposable – au cas où, en présence d'une reprise de l'économie internationale, on ne poursuivrait pas simultanément des politiques mettant sans équivoques, l'agriculture et l'alimentation humaine au centre des priorités – que l'on puisse à nouveau constater, au cours des prochaines années, d'inquiétants déséquilibres sur les marchés céréaliers et des tensions sur les cotations, bien qu'il soit peu probable qu'elles atteignent à nouveau les niveaux enregistrés durant la période 2006-2008.

Cette hypothèse que nous devons nécessairement prendre en considération, impose à notre Union d'ouvrir, dès à présent, une réflexion attentive sur les priorités de la nouvelle Politique Agricole Commune appelée à entrer en vigueur après 2013. Une politique agricole commune qui devra nécessairement se situer dans un cadre financier alourdi par l'aggravation du déséquilibre des finances publiques des Pays Ue dans un contexte de stagnation du PIB communautaire.

Cette situation représentera certainement un défi pour notre Union qui sera appelée à apporter sa propre contribution à la réalisation d'une nouvelle Politique Agricole Commune qui, permettez-moi de le souligner, nécessitera d'une nette discontinuité, indispensable pour pouvoir répondre de manière adéquate aussi bien au nouveau cadre financier et économique mondial en général, et communautaire en particulier, qu'aux nouveaux défis qui émergeront avec toujours avec plus de force au cours des prochaines années.

Cette discontinuité ne pourra pas ne pas concerner :

- D'une part, les priorités actuelles de la Pac avec une plus grande attention qui devra obligatoirement être dédiée aux besoins de tous les
-



acteurs de la filière et non pas d'un seul composant, même si important, de cette même filière;

- d'autre part, les formes actuelles de soutien qui devront répondre à l'obtention d'objectifs alternatifs par rapport à ceux qui ont été jusqu'à présent contemplés.

Dans ce domaine, notre Union a déjà fourni dans le passé, lorsque sollicitée par des thématiques d'intérêt direct, une contribution efficace en ce qui concerne aussi bien la lecture de l'évolution des marchés, que la formulation de propositions pragmatiques capables de répondre de manière adéquate aux points critiques constatés dans le fonctionnement de ces mêmes marchés.

Permettez-moi, en particulier et à titre d'exemple, de rappeler le document Semouliers de février 2008 "Communication de la Commission sur la Health check de la Pac – Position de l'Union des Associations des Semouliers de l'Ue" contenant:

- tant une analyse attentive de la situation céréalière internationale qui ne pouvait pas être reconduite à des facteurs uniquement de nature conjoncturelle, en retardant, de cette manière, l'ouverture d'une réflexion qui devait nécessairement être orientée à repérer les raisons à la base de la croissance de la demande plutôt que celles qui ont déterminé la stagnation de l'offre;
- tant l'exposé de certaines suggestions appelées à intervenir sur les mécanismes communautaires pour assurer une plus grande sécurité des approvisionnements, sous l'aspect quantitatif et qualitatif, et une majeure fluidité du marché au cours de toute la période de la campagne de commercialisation. Les propositions de l'Union contempaient en particulier l'introduction d'instruments capables de répondre aux besoins de secteur de production spécifiques qui, plus que d'autres, risquent d'être progressivement marginalisés par un changement des équilibres internationaux dans le secteur agro-alimentaire.

Les principaux points critiques de la filière blé dur mis en évidence dans le document ont été également illustrés à la DG Industrie de la Commission Ce au cours de deux rencontres qui se sont déroulées en juillet 2008, sur initiative de l'exécutif communautaire, sur le thème de la compétitivité de l'Industrie européenne.



le "Comité opérationnel du blé dur"

En 2008, l'activité de proposition de l'Union s'est également orientée vers la tentative de constitution, au niveau communautaire, d'un Comité opérationnel blé dur constitué par tous les experts de la filière européenne (producteurs, organismes de stockage, commerçants, semouliers et fabricants de pâtes) avec la participation des Bureaux compétents de la Commission Ce.

Cette demande, qui avait initialement été formalisée dans le cadre d'un échange de courrier avec le Commissaire Fischer Boel et le Directeur Général Demarty, a été également illustrée lors d'un Groupe de Travail blé dur convoqué, à la demande de notre Union, par la Commission Ce le 31 octobre dernier, avec la participation de toutes les Associations européennes de la filière blé dur.

Selon notre Union, ce Comité aurait été appelé en particulier à centrer son attention, d'une part sur l'analyse des points de force et de faiblesse de la filière européenne blé dur dans le contexte du marché mondial et, d'autre part, sur l'identification des axes prioritaires capables d'assurer un équilibre économique de la filière dans le domaine d'une économie de marché.

Les résultats des réflexions de ce Comité auraient été opportunément illustrés aux decision makers communautaires en permettant ainsi à la Commission Ce d'être informée sur l'état de santé de la filière européenne du blé dur afin d'apporter si nécessaire, les adaptations normatives capables d'assurer les conditions pour un développement d'une céréale, le blé dur, dont l'homologation aux autres céréales signifierait la perte d'un patrimoine millénaire qui a accompagné le développement des principales civilisations méditerranéennes.

Au cours des mois suivants, la proposition de l'Union a été objet de l'attention des représentants européens du secteur agricole qui toutefois - et également suite à une interprétation erronée de notre proposition qui, à notre avis, peut et doit être rapidement surmontée dans l'intérêt de tous les composants de la filière - ne se sont pas exprimés de manière univoque en soutien de l'initiative de l'Union. De toute manière, au cours des prochaines semaines, la matière constituera un des principaux points de l'activité politique et institutionnelle de l'Union dans la protection des intérêts de notre catégorie.

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, l'activité de l'Union sera également appelée à se développer vers d'autres thématiques d'importance significative pour notre secteur, qui concernent en particulier;

- La contribution qui devra être apportée à l'étude communautaire sur le blé dur, dont les conclusions seront probablement appelées à influencer les propositions de l'exécutif communautaire relatives à la Pac de l'après 2013,
-

et en particulier sur les thèmes et la réglementation concernant la qualité de la matière première.

- la définition de la stratégie de l'Union vis-à-vis de la PAC de l'après 2013, stratégie qui pourrait être objet d'une confrontation avec les autres Associations européennes de la transformation des céréales en ce qui concerne les aspects de nature horizontale d'intérêt commun.

Ces activités devront enfin être complétées avec l'ouverture d'une réflexion sur les modalités de fonctionnement de notre Union - et en particulier des Groupes de Travail "Politique agricole commune" et "contaminants" - afin d'accroître encore plus l'efficacité de notre action de lobbying sur les arguments qui présentent un intérêt pour notre catégorie.

L'activité institutionnelle et informative de l'Union en 2008

L'activité institutionnelle et informative de l'Union a été particulièrement dense au cours de 2008, compte tenu également des ressources financières limitées qui sont mobilisées par rapport aux objectifs que notre Union se fixe.

Elle s'est en particulier concrétisée :

a) en ce qui concerne l'activité institutionnelle :

- par l'organisation et la participation active à 11 réunions au niveau communautaire, réunions qui se sont déroulées abstraction faites des contingences et exigences spécifiques ;
- par l'organisation de 2 Bureaux et de 2 Groupes de travail Semouliers ;
- par la participation active à 2 initiatives internationales d'importance particulière pour la visibilité de l'Union

b) En ce qui concerne l'activité informative :

- par la publication mensuelle de la "note de marché" sur l'évolution des marchés nationaux, communautaires et internationaux du blé dur ;
- par la publication trimestrielle d'une "note de conjoncture blé dur" diffusée également auprès des services compétents de la Commission des Communautés européennes.

Enfin, l'activité d'information de l'Union a été complétée par la publication d'une brochure blé dur et d'un restyling du site des Semouliers qui se posent comme objectifs la tutelle à travers une action d'information opportune d'une



céréale - le blé dur – dont l'importance historique, culturelle, nutritive qualitative mérite d'être valorisée et sauvegardée.

* * * * *

Chers Amis,

En conclusion de la présentation de mon rapport sur l'activité de l'Union, je désire adresser mes remerciements les plus vifs:

- Aux vice-présidents actuels Mas et Morancho, aux Membres du Bureau pour leur précieuse collaboration à ma seconde année de présidence;
- Au Secrétariat de l'Union pour avoir assuré, même en 2008, une importante activité de coordination et information aux Associations Membres.